

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



**MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE, PECHE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME**

RAPPORT NATIONAL

Présenté aux fins de la
Convention
- 6^e session de la Conférence des Parties -

**Comité National de Pilotage
de la Convention des Nations Unies
sur la Lutte Contre la Désertification**

Bangui, avril 2002

Table des matières

Table des matières	2
Liste des abréviations	3
Summary	4
Résumé	6
INTRODUCTION	8
Chapitre 1	
STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET/OU POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	10
I - Contexte général de la mise en œuvre	10
II – Plans et stratégies existant dans d’autres secteurs sociaux et économiques	10
III – Plans et stratégies nationaux relatifs à la lutte contre la désertification	11
IV - Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification	13
Chapitre 2	
MESURES INSTITUTIONNELLES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION	15
I – Organe de coordination constitué et fonctionnelle	15
II – Cadre institutionnelle pour une lutte cohérente et fonctionnelle contre la désertification	17
Chapitre 3	
PROCESSUS PARTICIPATIF A L’APPUI DE L’ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D’ACTION	19
Participation effective des acteurs dans la définition des priorités nationales	119
Chapitre 4	
PROCESSUS CONSULTATIF A L’APPUI DE L’ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D’ACTION NATIONAL ET DE L’ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LES PAYS DEVELOPPES ET PARTIES ET LES AUTRES ENTITES INTERESSES	20
Soutien effectif des partenaires internationaux en vue de coopération	20
Chapitre 5	
MESURES PRISES OU PREVUES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D’ACTION NATIONAUX, NOTAMMENT POUR AMELIORER LE CLIMAT ECONOMIQUE, L’ORGANISATION INSTITUTIONNELLE, LA CONNAISSANCE DU PHENOMENE DE DESERTIFICATION POUR CONSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET POUR SURVEILLER ET EVALUER LES EFFETS DE LA SECHERESSE	22
Nouvelles mesures prises pour favoriser l’accès des acteurs aux sources de financement	13
Chapitre 6	
RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES AU TITRE DU BUDGET NATIONAL POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET AIDE FINANCIERE ET COOPERATION TECHNIQUE RECUES ET REQUISES, AVEC INDICATION DE LEUR ORDRE DE PRIORITE	24
I – mécanismes financiers adoptés	24
II – Coopération technique	25
Conclusion	26
Références bibliographiques	27

Liste des abréviations

BM	Banque Mondiale
CNDD	Commission Nationale pour le Développement Durable
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
MEFCPET	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche, de l'Environnement et du Tourisme
CNP	Comité National de Pilotage
ONG	Organisation Non gouvernementale
PDA	Plan Directeur Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PNAE	Plan National pour l'Action Environnementale
PNB	Produit National Brut
PNDT	Plan National de Développement Touristique
PRASAC	Pôle Régional de Recherche et d'Appui aux savanes d'Afrique Centrale
PRGIE	Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
SPADB	Stratégie et Plan d'Action sur la Diversité Biologique

SUMMARY

The Central African Republic (CAR) is facing various problems related to the deterioration of the environment. CAR had decided to tackle them in a global and integrated context. Plans had been designed through a national dialogue procedure in order to seek appropriate solutions. Ratifying the United Nations convention to combat desertification has provided CAR with an instrument to fight against desertification. But geographical, economic and social conditions are hindrances to the implementation of the convention. Unfortunately, the geographical location of the country makes one feel that desertification is still a far off phenomenon. On the one hand economic hardships force poor people to make a heavy use of the natural resources and on the other hand to curtail the financial resources, to be invested in that field.

It is true that Central Africans do not suffer the torments of desertification the way people in the Sahel do, but reality is that the desertification process is sneaking in dangerously. It is a great challenge that calls out at all the participants and invites them to react to an accelerated destruction of the condition of agriculture, the scarcity of drinking water, and worsening poverty.

After ratifying the convention, CAR has then stayed with different strategies to fight against the deterioration of natural resources.

All these plans and activities yield rather poor results because of handicaps among which is the lack of human and material resources, the splitting of administration, the failure of decision making and public information, the weakness of people, the continuation of traditions and the wrong view of environment phenomena. The more serious problem facing the people is likely to be the fact of being a problem related to the environment and sustainable development.

In order to overcome these problems, there is a need for safety for the people, the improvement of living conditions, incomes access to fertile lands and natural resources and to drinking water and to modern appropriate technologies; there is a need for safety and training on raising awareness among the different participants adopting a participating approach and integrating desertification problems to the struggle against poverty.

Considering the specific characteristics of desertification in CAR, research and training must be related to the implementation of the convention.

In order to coordinate the activities in view of the implementation of the convention, the Ministry of the Environment, Waters, Forestry, Hunting and Fishing has taken a legal Act to set up a national Commission, that works under the supervision of that Ministry. The Commission is purely technical with no legal or political involvement.

Because of the Commission's multidimensional aspect, the members are designated out of resource persons of institutions concerned with the struggle against desertification; at any time, any qualified person can be addressed to join on the ground of his competency.

Otherwise, activities related to the environment can be found in other ministry departments.

The ministry that hosts the above mentioned commission (CNP) has no material or working means, and is not financially independent. However, its functioning is not just restricted to holding occasional meetings. The supervisor is in permanent touch with the members, with in land and abroad associates through informal meetings. CNP has the necessary human resources with which it can start and operate the NAP process, but working conditions and material are poor.

Failure to having access to modern information networks drastically limits its data collection, and then collected available data are not properly used.

CNP will need extra training in order to be able to run the data more suitably and to conduct the NAP process.

CAR has got legal and coherent measures, but these ones are not fully communicated due to the weakness of the state and traditional authorities.

Seminars and workshops are designed to help participatory procedures in order to collect data since different institutions and experts are involved, fully contributing to the process.

Supporting development associate are extremely important, but cannot be disconnected from a global cooperation strategy. CAR is not yet equipped with an informal consultancy mechanism. Up today only Germany and the CILSS have helped CAR in the various steps of the process. The Secretary has supplied some help for awareness raising and the elaboration of the national report.

However, many requests having to do with financing training have been addressed to the bi and multilateral associates but these are quite often answered negatively.

Considering economic hardships, CAR does not yet have sufficient financial resources; nevertheless at least 20.000.000CFA francs are expected to be allocated on the next year's budget.

Résumé

La République Centrafricaine est confrontée aux problèmes multiformes de dégradation de l'environnement. Elle s'est engagée à les aborder dans un cadre global et intégré. Des plans ont été conçus à travers un processus de dialogue national sur la recherche de solutions appropriées.

La ratification de la convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification par la RCA lui offre un cadre de lutte contre la désertification. Mais les contextes géographique, économique et social constituent des pesanteurs à la mise en œuvre de la convention. La position géographique du pays donne malheureusement l'illusion que la désertification est un phénomène encore lointain. Le contexte économique difficile, d'une part, oblige les populations pauvres à exercer des pressions considérables sur les ressources naturelles et d'autre part, réduit les ressources financières à investir dans ce secteur.

Tant il est vrai que le centrafricain ne subit pas les affres de la désertification autant que le sahélien, mais la réalité est là, le processus de la désertification détruit insidieusement. Il constitue un grand défi qui interpelle tous les acteurs et les invite à agir de crainte d'une destruction accélérée des ressources naturelles, d'une dégradation des conditions de la production agricole et des cueillettes, raréfaction de l'eau potable, marginalisation, accroissement de l'insécurité et aggravation de la pauvreté.

Ainsi, la République Centrafricaine a mis en place, avant et après la ratification de la convention, différentes stratégies pour combattre la dégradation des ressources naturelles.

L'ensemble de ses plans et actions présentent des résultats mitigés compte tenu des aléas sont le manque de moyens humains et matériels, la parcellisation du pouvoir, le manque de vulgarisation des textes, insuffisance de la participation populaire, la persistance des traditions et la mauvaise perception des phénomènes environnementaux.

Le problème le plus grave qui se pose aux populations est probablement l'absence d'une prise de conscience suffisante des questions environnementales et du développement durable.

Pour les surmonter, il faudra la sécurité des populations, une amélioration des conditions de vie, des revenus, d'accès aux bonnes terres, aux ressources naturelles, à l'eau potable, aux facilités techniques et technologiques appropriées, à la sécurité et à la formation, conscientisation des différents acteurs, l'adoption d'une approche participative et l'intégration des questions de la désertification dans le plan de la lutte contre la pauvreté.

Compte tenu des spécificités de la désertification en Centrafrique, les activités de recherche et de formation doivent être associées à la mise en œuvre de la convention.

Pour coordonner toutes les activités dans la perspective de la mise en œuvre de la Convention, un organe national a été mis en place par Arrêté du Ministre de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche. Cet organe fonctionne sous la tutelle dudit Ministère. Il est purement technique et n'a aucune influence législative, ni politique. Pour avoir le caractère

multisectoriel, les membres sont désignés parmi les personnes ressources des institutions impliquées dans la lutte contre la désertification, aussi, il peut faire appel à tout moment à toute personne jugée utile pour ses compétences. Toutefois, les activités relatives à l'environnement se retrouvent aussi dans d'autres départements ministériels.

Ce Comité National de Pilotage (CNP) ne dispose d'aucune autonomie financière, d'aucun matériel ni moyen de travail. Ceci étant, son fonctionnement ne se limite qu'à l'organisation de réunions périodiques de ses membres. Le coordonnateur entretient des relations avec les membres, les partenaires intérieurs et extérieurs par des contacts informels et par des réunions. Le CNP dispose de capacités humaines pouvant lui permettre d'assurer le démarrage du processus du PAN, mais il manque de moyens de travail.

La base de données dont il dispose est limitée car il manque d'accès aux réseaux modernes d'information et les données existantes ne font pas l'objet d'une gestion rationnelle. Le CNP peut avoir besoin de formation complémentaire pour assurer une gestion plus efficiente des données et de mener le processus du PAN.

En RCA, il existe des mesures législatives cohérentes, seulement leur application présente des faiblesses dont leur mauvaise ventilation et la perte de l'autorité de l'Etat et des pouvoirs traditionnels.

Les ateliers et séminaires sous tendent la démarche participative utilisées pour recueillir les informations puisque différentes institutions et compétences à tous les niveaux y sont étroitement associées et y contribuent étroitement.

Le soutien des partenaires développement est très important, mais il reste dépendant du cadre stratégique de coopération. La RCA ne dispose pas encore d'un mécanisme informel de consultation. Ainsi, jusqu'à ce jour, seul l'Allemagne et le CILSS ont appuyé la RCA à différents étapes du processus. Le Secrétariat fournit un appui pour l'information, la sensibilisation et l'élaboration du Rapport National. Toutefois, plusieurs requêtes relatives au financement et à la formation ont été adressées aux partenaires bilatéraux et multilatéraux mais reçoivent le plus souvent des réponses négatives.

La RCA compte tenu de sa situation économique n'alloue pas encore de ressources suffisantes, toutefois, il est prévu l'octroi de 20.000.000CFA dans le prochain budget.

INTRODUCTION

Cadre général

La République Centrafricaine (RCA) est un pays enclavé au «cœur» du continent africain. Elle se présente comme un vaste plateau ondulé dont l'altitude va de 600 à 900m. Deux ensembles montagneux conditionnent son hydrographie ; au nord-ouest le massif de Yadé qui culmine au mont Ngaoui à 1410 m ; au nord-est le massif des Bongo qui culmine à 1333m au mont Toussoro.

On y distingue globalement 3 zones climatiques : à l'extrême nord, un climat sec ; dans la partie centrale règne un climat sémi-humide et dans le sud on retrouve un climat humide de type équatorial. Aux deux premières zones climatiques se superposent les savanes arbustives et arborées et dans la troisième, les forêts.

L'appauvrissement de l'environnement et de la population constitue la plus grande problématique de la République Centrafricaine au début du troisième millénaire. Il frappe progressivement :

- un milieu naturel, riche et varié, caractérisé par la simplicité des reliefs constitués en majorité de plateaux ;
- un sous bassement géologique très ancien et apparemment stable constitué de roches ferallitiques à évolution ferrugineuse donc très sensible aux feux de brousse ;
- des climats tropicaux humides, semi-humides et secs ;
- une végétation exubérante et riche en essences et en faune.

L'appauvrissement touche aussi une population, peu nombreuse, d'environ 3 millions d'habitants, répartis sur 623.000 km² et particulièrement fragilisés par la faiblesse de son accès aux moyens d'existence durables. Environ 65% de cette population vivent en dessous du seuil de pauvreté et l'accès à l'éducation demeure relativement faible¹.

La faiblesse des capacités d'organisation, d'aménagement et de gestion du territoire a exposé les ressources naturelles à des modes d'exploitation fortement abusifs dont les conséquences sont le recul des forêts, de l'habitat, de la faune, des menaces permanentes sur de nombreuses espèces, la dégradation et la perte de fertilité des sols puis l'érosion.

L'appauvrissement est maintenu par l'instabilité quasi permanente et la situation macro-économique du pays marquée par de profonds dysfonctionnements :

- un secteur primaire, à faible rendement et à un mode d'exploitation archaïque qui repose sur quelques cultures de rente dont le coton et le café ;
- un secteur secondaire embryonnaire ;
- un secteur tertiaire soumis aux multiples contraintes de mauvaise gestion, d'absence de contrôle et de réformes vigoureuses.

¹ Rapport National du Sommet mondial sur le développement social - Bangui - Fév. 1995 -

Des pressions croissantes

De nombreux signaux indiquent la multiplicité et l'ampleur des pressions sur l'environnement. Il s'agit du nombre croissant de la population et donc des consommateurs des ressources naturelles qui n'accordent pas suffisamment d'attention à la gestion rationnelle de l'environnement. Leurs visions, leurs stratégies et leurs moyens d'action ne privilégient ni la conservation, ni la valorisation optimale des ressources naturelles.

Le Plan National d'Action Environnementale a reconnu l'existence des problèmes critiques tels que :

- la perte de la diversité biologique marquée par le recul de la forêt, la dégradation des savanes, des steppes et la disparition des essences et des espèces animales ;
- la dégradation des sols tant à la périphérie des agglomérations que le long des routes ;
- la baisse de la qualité et de la quantité de l'eau potable ainsi que l'assèchement des bassins hydrographiques² ;
- les tendances climatiques de plus en plus accentuées vers une baisse des totaux pluviométriques, entraînant des modifications de régimes pluviométriques et thermiques ;
- le délabrement et l'insalubrité grandissant dans les établissements humains, conséquences des difficultés d'accès aux moyens d'existence durables ;
- les difficultés de faire face aux aléas et risques naturels divers.

Devant ces pressions constantes, la RCA a mené diverses actions pour préserver les ressources naturelles. Aujourd'hui, la CCD se présente comme un outil novateur privilégié pour lutter contre la désertification car en plus des questions de désertification stricto sensu, elle permet aussi de lutter contre la pauvreté et de résoudre globalement les problèmes du sous-développement. Suite à la ratification de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, la République Centrafricaine, en plus des actions d'information, de sensibilisation et de vulgarisation, a, selon ses réalités, engagé le processus de mise en œuvre dont le présent Rapport National est l'une des étapes décisives.

² PNAE

CHAPITRE 1

STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET/OU POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I - Contexte général de la mise en œuvre

Depuis la ratification et malgré l'aggravation des signes tangibles de la désertification dans le pays, les populations n'arrivent pas à s'approprier les objectifs de la convention. Malgré les multiples sollicitations, l'engagement des partenaires au développement dans la mise en œuvre fait défaut.

Ces difficultés proviennent vraisemblablement d'une mauvaise perception du concept «désertification». En Centrafrique, on accepte plus facilement que le désert existe au Sahara ou du moins, désertification égale grande étendue de sable.

On pense que la République Centrafricaine en climat subéquatorial et tropical humide, avec d'importants totaux pluviométriques annuels, des forêts et des grands cours d'eau permanents ne peut être concernée par le phénomène de la désertification. Or, la désertification est un long processus et la lecture de ce processus en République Centrafricaine ne peut se faire à travers les mêmes indicateurs que ceux du Sahara.

La désertification en Centrafrique ne s'exprime pas par le sable, mais à travers le surpâturage, les mauvaises pratiques agricoles, la déforestation ou les feux de brousse qui constituent autant de facteurs de dégradation des sols.

Ces indicateurs montrent que le processus de la désertification est bien réel en RCA et tout en favorisant un accroissement de la pauvreté et une dégradation de la qualité de la vie, notamment dans les zones rurales, constitue un frein au **développement durable**.

II - Plans et stratégies existant dans d'autres secteurs sociaux et économiques

Avant 1996, il a certes existé des Plans Nationaux de Développement tels que le Plan de Intérimaire des années 1980, le Plan de Redressement Economique et Social (PRES) et surtout le Plan de Développement Economique et Social de 1986-1990. Cependant, c'est dans le cadre des programmes sectoriels de développement qu'ont été menées des activités touchant la réduction de la pauvreté et la lutte contre la désertification. On peut citer entres autres :

- Le Plan de Redressement Economique et Social (PRES) 1980-1981 qui comporte entre autres la volonté d'une stabilisation financière, la relance de la production par le développement de l'agriculture et la remise en état de l'infrastructure nationale.
- les Programmes d'Ajustement Structurel (P.A.S.) 1986, 1988 et 1990. Ce sont des Plans qui ont pour objectif le rétablissement des grands équilibres financiers de l'Etat. Il est caractérisé par une

réduction drastique des dépenses de l'Etat, la réduction des salaires, l'augmentation et la création de nouvelles taxes³.

- la Politique de Développement du Secteur de la Santé Publique 1994 – 1998. L'objectif est de mettre en place un système de santé cohérent et viable capable de soutenir l'évolution socio-économique du pays en privilégiant l'approche participative.
- le Code Forestier Centrafricain en 1990 a pour objectifs d'harmoniser les impératifs de rentabilisation et ceux de la conservation du patrimoine forestier en RCA par des aménagements judicieux en vue d'un équilibre naturel ; de conserver, protéger et exploiter les formations végétales d'une façon durable afin de favoriser leur régénération et garantir le pérennité de la forêt. Il définit aussi les formations, les aires protégées ou les périmètres composant le domaine forestier.
- le Code de Protection de la Faune Sauvage. Il protège aussi l'exercice de la chasse en RCA et donne la composition du domaine forestier de l'Etat, leur définition ainsi que leur coordonnées géographiques. Il énonce aussi le cadre juridique des aires de protection, comment elles sont administrées et le régime de protection de la faune dans les différentes aires. Ce Code met aussi en exergue comment la chasse doit être pratiquée dans les aires protégées.

Il convient de noter qu'à côté des structures institutionnelles, la contribution des ONG à ces actions a été remarquable puisque celles-ci ont adopté en 1992 un plan d'action et ont organisé des campagnes de sensibilisation contre les feux de brousse et le déboisement.

III - Plans et stratégies nationaux relatifs à la lutte contre la désertification

I - Stratégie nationale de conservation

Après la ratification de la convention, des plans de développement ont été élaborés. Il s'agit notamment du :

- Plan National d'Action Environnementale (PNAE). C'est un long processus de dialogue national sur la recherche de solutions appropriées visant à harmoniser les actions de préservation de l'environnement avec celle du développement qui a abouti à l'identification de la situation critique de l'environnement⁴.
- Plan Directeur de Développement Touristique (PDDT)
- Stratégie et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
- Plan Directeur Agricole.

³ op cit

⁴ PNAE

Il convient de faire remarquer que c'est le descriptif de ces plans qui laisse apparaître des volets ou des composantes consacrés à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre la désertification. Toutefois, les nombreuses actions déployées en faveur de l'environnement n'ont souvent pas atteint les résultats escomptés dont il faut rechercher les causes.

I -1 Principales difficultés

Avant 1996, les difficultés rencontrées dans la réalisation des actions prévues dans ces plans se résument à ce qui suit :

- Parcellisation des responsabilités des pouvoirs publics relatives aux questions de l'environnement. La gestion des problèmes en matière d'environnement est partagée entre différents départements ministériels. Chacun se préoccupe de son secteur sans se soucier du caractère interdépendant de l'environnement.
- les lois sur la protection des ressources naturelles sont inconnues du public et ne sont pas respectées dans la plupart des cas ;
- les moyens nécessaires à l'application de ces lois sont rares et celles qui ont connu un début d'action sont vite contournées sous des pressions de toute nature;
- les textes de protection de la nature sont souvent pris sans rapport avec les populations et les dimensions sociales des problèmes sont ignorées;
- la faiblesse de l'implication de la base aux prises de décisions concernant de nouvelles formes d'exploitation des terroirs constitue un obstacle à leur mise en œuvre ;
- le manque de moyens financiers et matériels conséquents : la situation économique du pays n'a pas favorisé la mise en place d'un mécanisme financier susceptible de faciliter l'accès aux moyens de financement requis pour lesdites actions ;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- la carence notoire des études de terrain et des recherches susceptibles de fournir de bases fiables pour des actions ciblées. L'imagerie satellitaire par exemple est indispensable pour l'identification concrète des phénomènes visés ;
- la persistance des habitudes traditionnelles et de pesanteurs culturelles incompatibles avec la protection des écosystèmes et de l'environnement. Par exemple, l'analphabétisme, surtout féminin, qui atteint environ 80% de la population rurale n'est pas de nature à rendre cette population consciente des enjeux de la lutte contre la désertification ;
- la mauvaise perception des phénomènes environnementaux et notamment de désertification par certaines autorités publiques surtout au niveau du Secrétariat Exécutif de la CEMAC qui assure la coordination régionale.

I -2 - Stratégies préconisées pour surmonter ces difficultés

Le problème sociologique le plus grave qui se pose aux pouvoirs publics et aux populations est l'instabilité socio-économique qui ne favorise pas le

développement durable. Pour surmonter ce problème il serait souhaitable d'envisager :

- La satisfaction des besoins fondamentaux des populations et en particulier la sécurité et l'accès à l'alimentation de base ;
- La préservation du capital foncier et écologique et la réhabilitation de son potentiel productif avec les options suivantes :
 1. l'affirmation d'une volonté politique réelle des pouvoirs publics ;
 2. l'engagement volontaire et total des populations, axe central autour duquel devra s'organiser la lutte contre la désertification ;
 3. l'appui ferme et conséquent à la lutte contre la désertification au niveau national et international ;
- une synergie entre les différents organes de coordination des conventions issues de Rio dans la formulation des requêtes de financement et l'intégration de leur budget au budget du Ministère de tutelle ;
- le renforcement des capacités humaines par la recherche y compris la formation des populations analphabètes pour le suivi des activités ;
- la mise en œuvre des projets de recherches pluridisciplinaires dans le domaine concerné ;
- l'adoption d'une approche participative et de sensibilisation permanente en vue d'endiguer progressivement les pesanteurs culturelles. Dans ce sens, la méthode de l'Information, de l'Education et de Communication (IEC) a été jugée indispensable pour être utilisée dans le processus de lutte contre la désertification. De même, le renforcement du réseau des ONG œuvrant dans le domaine de la lutte contre la désertification pourra être envisagée utilement;
- une recherche de l'intégration des objectifs de la lutte contre la désertification dans le plan de la lutte contre la pauvreté sinon dans le programme en cours d'élaboration ;
- l'information et la sensibilisation des autorités publiques sur les dangers de la désertification en RCA ;
- l'harmonisation des textes juridiques nationaux existant avec les dispositions de la convention.

VI - Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification

VI - 1. De la recherche

Compte tenu des spécificités du processus de la désertification en République Centrafricaine, des études thématiques ont été proposées aux étudiants de Licence et de Maîtrise en géographie à l'Université de Bangui en vue d'analyser les différents aspects du processus en RCA. L'analyse des différents processus se fait en rapport avec les activités anthropiques qui les

génèrent. En plus, une équipe de recherche sera mise en place pour élaborer et exécuter un projet de recherche en vue de la collecte des données de terrain. Les résultats de ces différents travaux seront utilisés dans le cadre des séminaires d'information et de sensibilisation des populations locales, des partenaires au développement et des décideurs pour présenter les réalités du processus de la désertification en Centrafrique.

VI - 2. De la formation

Avec l'accord du gouvernement centrafricain, trois (3) étudiants centrafricains, dont une fille ont été admis en formation au Centre de Formation pour l'Environnement, la Désertification et le Développement Durable (CREFELD) de Sahr au Tchad dans le but de renforcer l'équipe du CNP. Malheureusement cette formation a été suspendue du fait du non paiement des frais de formation. Pourtant la faiblesse en ressources humaines qualifiées ne peut être palliée que dans le cadre de formations spécifiques.

CHAPITRE 2

MESURES INSTITUTIONNELLES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION

I – Organe de Coordination national constitué et fonctionnel

I – 1. Cadre institutionnel global

Avant la ratification et la mise en place de l'Organe National de Coordination de la Convention dénommé Comité National de Pilotage, les préoccupations relatives à la lutte contre la désertification sur le plan institutionnel n'étaient pas totalement absentes des organes de décision de la République Centrafricaine. On pouvait les retrouver en filigrane dans les actions telles que :

- La création d'un Ministère de l'Environnement et du Tourisme;
- les activités du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ;
- les activités du Ministère de la Promotion du Monde Rural ;
- les activités du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ;
- l'institution d'une Journée Nationale de l'arbre ;
- la mise en relation des problèmes d'environnement et de développement durable à travers la mise en place du Comité National pour le Développement Durable (CNDD).

Dès 1995, pendant la période de négociation, la Convention était animée par un Comité de Pilotage mis en place par Arrêté Ministériel n° 006/MEFCPTE/CAB du 6 mars 1995 par le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse, pêche, du Tourisme et de l'Environnement. Ce Comité avait pour tâche d'accélérer le processus de ratification de la convention. Mais ce Comité n'était constitué que par les cadres d'un même Ministère.

Après les journées de sensibilisation de juillet 1996 et dans l'optique de l'élaboration du PAN, il a été recommandé la mise en place d'un Comité National de Pilotage véritablement pluridisciplinaire et multisectoriel devant animer la mise en œuvre de la Convention.

I – 2. Statut juridique

Le Comité National de Pilotage (CNP), organe central de gestion nationale de la convention, a été créé en février 1997 par Arrêté n° 007/97 et ses membres sont désignés par Arrêté n°008/97 du Ministre de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et placé sous la tutelle administrative dudit Ministère. Le mandat du CNP est ainsi défini :

- préparer et organiser avec les acteurs pertinents des campagnes de sensibilisation pour une meilleure connaissance de la Convention ;
- rechercher les moyens nécessaires pour l'élaboration du PAN ;
- coordonner toutes les activités utiles dans la perspective de la mise en œuvre de la convention.

Comme le prévoit l'Arrêté susmentionné, le CNP est animé par un Coordonnateur qui est le point focal national de la convention. Le CNP est un organe technique et n'est donc opérationnel que sur le plan purement technique. Il n'a pas d'influence sur le plan politique, ni législatif. Toutefois, lorsque le besoin se fait sentir, le coordonnateur fait des propositions au Ministre des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche de l'Environnement et du Tourisme à qui il revient de prendre la décision finale. De manière globale, les propositions qui sont faites par le point focal au Ministre reçoivent un avis favorable.

Comme mentionné ci-dessus, la composition du CNP est multisectorielle et pluridisciplinaire. Les membres sont identifiés parmi les personnes ressources des institutions publiques et privées impliquées dans la lutte contre la désertification et cette désignation est entérinée par un Arrêté du Ministre de tutelle. Le CNP peut en outre faire appel, à tout moment, à toute personne jugée utile pour ses compétences pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche (cf. Art.5 de l'Arrêté).

Le fonctionnement du CNP, jusqu'à présent, se limite à l'organisation de réunions périodiques de ses membres. Le point focal coordonne les activités du CNP qu'il organise avec l'appui de quelques membres.

Sur le plan interne, le fonctionnement du CNP consiste à prendre des contacts avec les membres, à répartir les tâches entre eux et à veiller à la bonne exécution de celles-ci. En général, c'est le point focal qui établit les contacts par des communications téléphoniques. Il fait la même chose avec les partenaires extérieurs. Mais il faut signaler que les communications avec l'extérieur ne sont pas faciles.

I.3 - Ressources financières et matérielles

Le CNP ne dispose pas de secrétariat, ni d'une autonomie financière ; ses ressources dépendent avant tout du Gouvernement. Mais compte tenu des difficultés récurrentes de trésorerie, le Gouvernement n'est pas en mesure d'allouer les ressources suffisantes pour la mise en œuvre de la convention. Ainsi, la mise en œuvre de la convention compte plus sur l'appui extérieur.

Les relations avec les organes d'autres conventions restent encore timides. Les moyens de communication dont dispose la coordination sont les réunions d'information, les colloques, les séminaires et les ateliers.

Le CNP dispose de moyens humains pouvant lui permettre de stimuler l'élaboration du PAN. Par contre, pour l'exécution et l'évaluation du PAN compte tenu du fait que cela est un exercice nouveau, le CNP pourrait avoir besoin de l'assistance de consultants et de formations complémentaires.

Seulement, il n'a pas de ressources matérielles, ni financières pour mener sa politique. Ainsi, l'importante capacité humaine dont dispose le CNP est sous employée. En outre, l'autre atout majeur du CNP est l'engagement volontariste de ses 15 membres dont 04 femmes.

I - 4. Gestion du système d'information et des données

Le CNP ne dispose pas de moyens d'accès aux réseaux d'information car il est dépourvu de tout accès à l'internet et de tout moyen de communication interne et externe. D'une manière générale, les informations disponibles et les données existantes n'ont pas encore fait l'objet d'une gestion rationnelle et systématique. On peut les retrouver dans diverses institutions telles que l'université, les Ministères et les archives des ONG. Par exemple, les bandes des émissions radiotélévisées qui ont été réalisées ne sont pas conservées dans un endroit sûr et tous les documents reçus du Secrétariat Exécutif sont conservés au domicile du point focal et de certains membres.

Les membres du CNP disposent de capacités suffisantes pour organiser et gérer les systèmes d'information seulement ils ne disposent d'aucun équipement de travail. La dotation du CNP en matériel et outils d'information interne et externe performants et le renforcement de sa capacité permettraient de mieux gérer les bases de données qui existent globalement mais qui sont disparates et que faute de moyens techniques le CNP ne peut les gérer. Par contre, tous les documents reçus du Secrétariat Exécutif tels que les textes de la convention ont été ventilés pendant les réunions et les séminaires.

Les questions de communication interne entre le point focal et le CNP a été résolu dès le moment où, il a été décidé de faire du point focal le coordonnateur du CNP.

II - Cadre institutionnel pour une lutte cohérente et fonctionnelle contre la désertification

II - 1. Mesures adoptées en vue d'adapter ou de renforcer le cadre Institutionnel

Eu égard à l'étape actuelle où se trouve la RCA, il convient de distinguer les capacités dans l'élaboration du PAN, les capacités dans l'exécution et celles de sa gestion. La situation actuelle de la RCA correspond au premier cas. Par conséquent, il s'agit de mesures déjà préconisées qui ont déjà fait l'objet d'un document de travail. Ainsi, le renforcement des capacités est-il constamment sollicité et encouragé tant au niveau national que local. Cette sollicitation va surtout à l'endroit des ONG, des privés, des services de pédologie, de reboisement et de conservation des sols. A cela il faut ajouter la désignation de la CEMAC comme institution de coordination sous régionale de gestion de la coordination.

Si les populations et les ONG ont massivement adhéré aux mesures de renforcement des capacités institutionnelles préconisées, il n'en est pas de même pour certaines institutions comme la CEMAC dont les responsables, à un moment donné, ont été réticents à aller dans le sens de l'appui à la convention parce qu'ils ne semblaient pas être convaincus de la réalité du phénomène de la désertification dans la sous région sauf au Tchad.

II - 2. Mesures adoptées en vue d'adapter ou de renforcer les institutions existantes aux niveaux local et national

En RCA, il existe certes des mesures législatives en matière d'environnement qui ne manquent pas de pertinence. Seulement, l'analyse du processus de leur application laisse apparaître les faiblesses suivantes :

- Mauvaise ventilation des textes dans les services ;
- Mauvaise diffusion des textes de lois énonçant les principes généraux de protection de l'environnement ;
- La méconnaissance du contenu des textes par une large couche de la population ;
- La perte d'autorité des pouvoirs traditionnels dans l'application des règles traditionnelles de gestion de l'espace ;
- La non formalisation de ces règles traditionnelles pour une large diffusion.

CHAPITRE 3

PROCESSUS PARTICIPATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION

I - Participation effective des acteurs dans la définition des priorités nationales

I - 1. Modes de participation des divers acteurs

Bien que le PAN en RCA ne soit que dans sa phase de formulation, il a déjà fait largement appel à l'approche participative puisque différentes institutions et compétences y sont étroitement associées et y contribuent efficacement. Aussi, est-il prévu d'encourager et de privilégier cette approche dans les prochaines étapes au cours desquelles les questions restées en suspens pourraient être traitées en profondeur en vue de dégager des résolutions et des recommandations. Dans cette perspective, outre la participation des personnes ressources dans tous les secteurs de la société, il a été retenu d'assurer une plus grande participation des jeunes et de tenir compte de la parité homme/femme.

I - 2. Représentation des divers acteurs dans le mécanisme d'identification des priorités nationales

L'approche participative ayant été adoptée très tôt, le Gouvernement a pris les mesures suivantes allant dans ce sens :

- Organisation des journées d'information et de sensibilisation dès la ratification de la convention ;
- campagne de sensibilisation menée à partir de juillet 1996 à travers des émissions hebdomadaires à la radio et à la télévision ;
- organisation d'une journée d'information et de sensibilisation des parlementaires ;
- organisation en juin 1998 d'un forum des ONG devant être impliquées dans le processus d'élaboration du PAN ;
- organisation des journées de sensibilisation des décideurs et des populations
- organisation des journées de sensibilisation des partenaires au développement.

II - 3. Ateliers et séminaires décentralisés

C'est l'étape actuelle du travail engagé par le CNP et qui doit aboutir à l'organisation du Forum national qui devait dégager des campagnes d'information et de sensibilisation des éléments clés autour desquels sera rédigé le PAN. C'est ce forum qui définira les mécanismes à mettre en place pour rationaliser les moyens humains matériels et financiers, les réformes institutionnelles, législatives et réglementaires ainsi que la synergie entre les différents acteurs.

CHAPITRE 4

PROCESSUS CONSULTATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION NATIONAL ET DE L'ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LES PAYS DEVELOPPES ET PARTIES ET LES AUTRES ENTITES INTERESSES

I - Soutien effectif des partenaires internationaux en vue d'une Coopération

I - 1. Contexte de la coopération en RCA

En règle générale, c'est le gouvernement qui, périodiquement, définit avec les partenaires au développement le cadre stratégique de coopération internationale. Et c'est dans ce cadre que sont définis les domaines clés ou les priorités du gouvernement. Une contribution efficiente des partenaires extérieurs au financement des actions entreprises dans le domaine de la lutte contre la désertification sera fonction de sa prise en compte dans les orientations du cadre de référence actuel de la coopération qui est celui de la lutte contre la pauvreté.

I -2. Degré de participation des partenaires internationaux

L'Allemagne, identifiée comme chef de file des partenaires privilégiés, a pris en charge les frais de voyage d'un membre du CNP pour qu'il aille battre campagne lors de la domiciliation du siège du Secrétariat Exécutif. Quant au CILSS auprès de qui la RCA avait obtenu le statut d'observateur en 1996 et 1997, il a mis à sa disposition un consultant pouvant aider le CNP dans l'élaboration du Rapport National et la rédaction du projet du processus consultatif et participatif conduisant à l'élaboration du PAN.

Par contre, le PNUD et la Banque Mondiale n'ont joué aucun rôle d'appui au processus malgré les sollicitations dont ils ont fait l'objet. D'autres partenaires comme la France et l'Union européenne ont été sollicités mais ont répondu négativement.

I - 3 Mise en place d'un mécanisme informel de consultation et d'harmonisation des activités entre les pays partenaires

Ce mécanisme n'existe pas encore. Même s'il n'existe pas à proprement parler de mécanismes permanents de consultation à cause de la place qu'occupe la désertification, les consultations informelles sur les plans national et local sont développées. Elles ont pris les formes de participation aux réunions, des discussions informelles et de contacts téléphoniques.

La République Centrafricaine se propose d'organiser incessamment un séminaire de sensibilisation des partenaires au développement. Ce séminaire servira de forum de lancement du PAN au cours duquel il sera proposé aux partenaires d'analyser la possibilité de créer un mécanisme de consultation et de financement de la mise en œuvre de la convention.

I - 4 Contribution souhaitée du secrétariat de la convention à l'organisation des consultations

Le Secrétariat de la convention a déjà fourni l'appui financier nécessaire à l'organisation de cette rencontre. Toutefois, compte tenu de l'enjeu que représente cet exercice, il pourrait désigner un consultant pour appuyer le CNP dans l'organisation et la facilitation des discussions et fournir la documentation nécessaire.

I - 5 Fréquence des réunions et nombre des participants

Il n'y a eu jusqu'à présent qu'une réunion tous les deux ans et le nombre de participants est en moyenne de 50 personnes. Quant au niveau de la participation, il était aussi bien politique que populaire.

I -6 Répartition des attributions entre les partenaires

Cette répartition est en perspective

I -7 Manière de participer aux discussions du centre de liaison

Le centre de liaison participe aux discussions essentiellement à partir de son expertise.

1- 8 Calendrier de mobilisation des ressources en vue de l'élaboration du PAN

Depuis 1999, ce calendrier a été arrêté mais n'a pu être exécuté faute d'information, de sensibilisation suffisante, de ressources et de réponses concluantes aux requêtes. Le calendrier a été envoyé au gouvernement, au Secrétariat Exécutif, au PNUE, au PNUD, au Mécanisme Mondial et au CILSS.

Les seules réponses obtenues proviennent du Secrétariat Exécutif -qui a demandé une révision des coûts à la baisse - et du CILSS qui propose un appui pour un réaménagement du texte de projet du processus d'élaboration du PAN.

CHAPITRE 5

MESURES PRISES OU PREVUES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX, NOTAMMENT POUR AMELIORER LE CLIMAT ECONOMIQUE, L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE, LA CONNAISSANCE DU PHENOMENE DE DESERTIFICATION POUR CONSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET POUR SURVEILLER ET EVALUER LES EFFETS DE LA SECHERESSE

I - NOUVELLES MESURES PRISES POUR FAVORISER L'ACCES DES ACTEURS AUX SOURCES DE FINANCEMENT

Il convient de noter que les négociations sont en cours et qu'une requête a été adressée au Mécanisme Mondial pour solliciter son appui. Par conséquent, à l'heure actuelle, aucune mesure permanente ou provisoire n'est prise dans ce cadre. Aussi les requêtes envoyées aussi bien au Secrétariat Exécutif, au Mécanisme Mondial, au CILSS et qu'au PNUE constituent-elles autant d'initiatives pour le financement de l'élaboration du PAN.

I - 1. Evaluation du financement actuel

Les activités entreprises ou prévues en vue de lutter contre la désertification sont résumées ci-dessus. Le montant du financement actuel attendu pour la mise en route du processus du PAN proprement dit est évaluée à 78.462\$ us soit 51.000.000FCFA.

I.2. Plans élaborés pour la coopération technique multilatérale et bilatérale

- Plan de coopération multilatérale : PNUD et BM
- Plan de coopération bilatérale : Allemagne et France

I-3. Autre appui au titre de la coopération technique

Cet appui a essentiellement consisté en la mise à disposition de trois (3) consultants.

I-4. Besoins dans le cadre de la coopération technique

Ces besoins sont de plusieurs types et couvrent les domaines scientifique et financier. Les membres du CNP ont par exemple besoin que leurs capacités soient renforcées par la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) qui pourrait les rendre plus aptes à mener les consultations populaires. Leurs capacités en technique de gestion de l'environnement pourraient aussi être améliorées grâce à l'appui de la coopération technique.

I - 5. Etats des études suivies du processus de dégradation des sols

En RCA les processus et la dynamique de la dégradation des sols sont habituellement étudiés par les structures suivantes :

- L'ex ORSTOM ;
- L'Institut Centrafricaine de Recherches Agronomiques (ICRA) ;
- Le Service de Pédologie
- Le Service de la Conservation des Sols
- Le Programme Régional de la Gestion de l'Information Environnemental (PRGIE) ;
- Le Pôle Régional de Recherche Appliquée aux Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC).

La proportion de dégradation des ressources naturelles par l'aridification selon un rapport de la Banque Mondiale est de 10%⁵. Le reste est constitué de différents types de savanes. Les conséquences du climat et des activités de l'homme sur la dégradation des ressources naturelles sont la fragilisation, l'érosion et la perte de fertilité des sols proportionnelles aux facteurs déclenchant. Ces phénomènes qui concourent à la dégradation des sols se rencontrent sur l'ensemble du territoire à des degrés divers. Et si le PRGIE dispose de films sur ces phénomènes ceux-ci ne sont pas diffusés. Par conséquent, un mécanisme d'alerte rapide des populations à proprement parler n'existe pas. Tout au plus, il est prévu de mettre en place un système de surveillance.

⁵ Central African Republic -Country Environmental Stragy Paper, 1995

CHAPITRE 6

RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES AU TITRE DU BUDGET NATIONAL POUR APPUYER LA MISE EN CEUVRE DE LA CONVENTION ET AIDE FINANCIERE ET COOPERATION TECHNIQUE RECUES ET REQUISES, AVEC INDICATION DE LEUR ORDRE DE PRIORITE

I – Mécanismes financiers adoptés

I – 1. Cadre économique global

La RCA avec un PNB de 490 dollars US en 1991 se classe parmi les pays les moins avancés (PMA) de la planète⁶. Cette situation est illustrée par son classement peu enviable de 144^e sur un total de 160 pays.

Aujourd'hui, le pays est confronté à de nombreuses difficultés dont les principales sont :

- mal gouvernance ;
- enclavement intérieur et extérieur dont les effets négatifs sont amplifiés par la faiblesse de l'intégration économique régionale ;
- faiblesse de la base productive du pays, aggravée par un mode d'exploitation peu performant dans les secteurs économiques les plus déterminants pour la formation du PIB. Il s'agit notamment du secteur primaire (une agriculture itinérante sur brûlis, un élevage transhumant et des activités d'extraction minière à la limite de l'informel où les $\frac{3}{4}$ des exportations échappent à l'Etat) ;
- baisse continue des cours des principaux produits exportés par la Centrafrique (coton, café, tabac).

Ces difficultés qui ont commencé vers la fin des années 1970 ont débouché sur une détérioration perceptible du climat politique qui s'est aggravée en 1991. Les tensions sociales et politiques qui ont secoué le pays, au début des années 90, ont contribué à affaiblir davantage l'économie. Les fréquentes et nombreuses grèves catégorielles ont paralysé les activités de la plupart des secteurs de l'administration, du parapublic et du privé.

Pour essayer de résoudre ces problèmes, le pays s'est engagé dès le début des années 1980 dans un processus d'assainissement des finances publiques et de réformes économiques par la mise en œuvre des Stratégies et Plans cités plus haut.

Concernant les résultats, l'objectif de restauration des principaux équilibres intérieurs et extérieurs n'a pas été atteint. Les résultats se situent très en deçà des objectifs fixés dans le cadre des programmes conclus avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International⁷.

De cette situation d'échec des programmes de développement économique découlent des difficultés persistantes de trésorerie et la détérioration des principaux indicateurs sociaux qui déteignent sur les ressources à consacrer à la protection de l'environnement. Les questions

⁶ Plan national de développement sanitaire, 1993

⁷ Bilan diagnostique régional, 1993

environnementales étant tributaires de l'économie globale, ces échecs rejaillissent fatalement sur les ressources à allouer à ce secteur entraînant ainsi une prise en compte insuffisante de la dimension environnementale qui a eu pour conséquence la détérioration progressive des ressources naturelles.

I - 2. Contributions financières à la mise en œuvre

La contribution de la RCA concerne le salaire des agents qui travaillent dans le cadre du CNP. Il a été prévu la mise à disposition du point focal d'un local de travail au sein du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche, de l'Environnement et du Tourisme. Pour la conduite des activités, les besoins du CNP seront insérés dans le budget annuel dudit Ministère. Pour le processus du PAN, il est prévu d'inscrire la somme de 20.000.000CFA soit 30.770 \$ us au budget national.

La mobilisation des ressources extérieures reste assujettie au contexte global de la coopération internationale défini au chapitre 4 paragraphe I-4. Même l'Allemagne, chef de file ne se manifeste plus dans le cadre de la CCD. Seuls le Secrétariat Exécutif et le CILSS ont jusque là apporté leurs concours financier et technique.

II - Coopération technique

Mobilisation de la coopération technique

A ce jour, les requêtes de partenariat au niveau bilatéral et multilatéral ont été fait de manière informelle. Un plan global sera élaboré avec lesdits partenaires lors de l'atelier qui sera organisé par la République Centrafricaine à l'intention des partenaires au développement.

Conclusion

On peut affirmer que l'élaboration du PAN est désormais bien engagée. Après la phase de formulation, il ne restera plus qu'à amorcer les autres phases d'élaboration et d'exécution. La réussite de toutes les opérations est subordonnée à l'appui technique du gouvernement et des partenaires extérieurs. C'est un défi à relever pour la RCA qui accuse du retard alors que d'autres pays sont déjà très avancés dans l'exécution de leur PAN. Il est d'autant plus urgent de relever ce défi parce que ce n'est que de cette manière qu'on peut donner un sens à la ratification de la convention.

Références bibliographiques

Bilan diagnostic régional	Ministère de l'Economie, du Plan, des Statistiques et de la Coopération Internationale, avril 1995 - 92p
BOMBA J-CI	Réponse au questionnaire cadre à utiliser par les pays pour la Compilation des informations relatives à l'état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution sur les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique - Novembre 1996 -
BOMBA J-CI	Rapport d'activités de la mise en œuvre de la CCD en RCA - Bangui - juillet 2001-
Central African Republic - Country Environmental Stragy Paper	World Bank -Agriculture and Environment Division - Report n° 13979-CA - avril 1995 - 34p
Code Forestier Centrafricain	Loi n° 90.003
Code de Protection de la Faune	Loi 84.045
NIABODE M	La pression d'un milieu urbain sur son environnement naturel - cas de la banlieue sud-ouest de la ville de Bangui - Mémoire de maîtrise- Université de Bangui - 1992 - 175p
Plan National d'Action Environnementale 2000 - 2020	MEFCPET - Bangui - 1998 -
Plan National de Développement Sanitaire	Ministère de la Santé Publique et de la Population - Bangui - 1993 -
Plan Stratégique Régional pour les Ressources de l'Environnement et de la Diversité Biologique dans les Ecosystèmes du Congo (PAS)	CEFDAC - Limbé Cameroun 132p
Rapport National du Sommet Mondial sur le Développement Social	MEPCI - Bangui - Fév. 1995 - 96p